

une déclaration de droits fut rédigée et adoptée. Elle exposait les conditions en vertu desquelles M. McDougall pourrait pénétrer dans le pays. Cette déclaration de droits devait être soumise à M. McDougall lui-même, et ce dernier devait y répondre. Ceux qui prirent part à la convention étaient les représentants de toute la population anglaise et française. Il n'y eut pas d'Anglais, cependant, qui voulurent se joindre aux délégués français pour aller porter la déclaration des droits à M. McDougall. Après que cette déclaration de droits eût été préparée, ce fut le désir général de toute la population que rien de plus ne fut fait jusqu'à ce que l'on eût reçu la réponse de M. McDougall. La déclaration des droits ne fut, en réalité, jamais envoyée à sa destination. Les Anglais et les Français, après la convention, agirent indépendamment les uns des autres.

La raison ostensible de la continuation du premier soulèvement fut le séjour de M. McDougall à Pembina, ce qui indiquait sa persistance à prendre possession du territoire sans le consentement de la population. Cela échauffa fortement le sentiment public. Le conseil d'Assiniboia fit tous ses efforts pour calmer le mouvement. Il n'y avait que deux officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson dans ce conseil, composé de 14 et 15 membres. Dans le conseil, il y avait, entre autres, l'évêque de la Terre de Rupert, l'archevêque Taché, et MM. Bannatyne, Fraser, Macbeth, Tait et Sutherland. Ces messieurs n'étaient en aucune manière liés à la compagnie de la Baie d'Hudson.

Le gouverneur McTavish, gouverneur du conseil d'Assiniboia, et gouverneur intérimaire de la compagnie de la Baie d'Hudson, afin de dissuader le peuple de se soulever, lança une proclamation au commencement de novembre. Le conseil d'Assiniboia envoya aussi quérir les chefs de la population, MM. Bruce et Riel, s'efforça de leur expliquer la situation, et leur fit des remontrances sur leur conduite.

M. William Dease était considéré comme l'un des chefs du parti français.

J. H. MCTAVISH.

CHAMBRE DE COMITÉ,

15 avril 1874.

L'honorable HECTOR L. LANGEVIN est appelé devant le comité, et dépose comme suit :

(A.)

*Premier chef de l'enquête.*

J'ai fait partie du ministère canadien jusqu'en novembre 1873. J'ai été ministre des Travaux Publics pendant quatre ans.

Je ne connais rien personnellement de la cause des troubles au Nord-Ouest, parce que je n'y suis jamais allé moi-même. Mais je suis porté à croire qu'il y en avait plusieurs.

Une de ces causes a été le long règne de la compagnie de la baie d'Hudson, qui, à mon avis, était défavorable à la colonisation du pays, et partant, n'était pas aimée de la population du Nord-Ouest.

Une autre cause, je crois, est due à l'inactivité des autorités de la compagnie de la Baie d'Hudson, quand l'excitation a commencé parmi les Métis.

Je crois que si les autorités de la compagnie de la baie d'Hudson s'étaient affirmées, même en fermant les portes du Fort Garry, ces troubles auraient été arrêtés.

Une autre cause, je crois, est le manque de tout, et, en certains cas, le fanatisme de certains employés canadiens qui, au lieu de montrer aux Métis qu'ils n'étaient pas envoyés pour les troubler dans la possession de leurs terres, agirent comme s'ils eussent reçu instruction de les dépouiller de leurs propriétés.

Encore une autre cause de ces troubles est, je n'en ai aucun doute, la proclamation lancée par l'honorable William McDougall, sans autorisation, et avant d'avoir prêté serment comme lieutenant-gouverneur de la province.

Autant que je puis m'en souvenir, je pense qu'il y eut une communication lors du soulèvement, entre le gouvernement et le gouverneur McTavish, relativement aux arpenteurs. Je crois que cette communication était par écrit. Je ne me rappelle pas avoir vu le gouverneur à Ottawa à cette époque.—Je ne me souviens d'aucune communication personnelle avec lui, à la demande du ministère des Colonies. Les difficultés s'étaient élevées avant que la proclamation fut lancée. Quelques-uns des Métis avaient pris les armes.